



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 9 avril 2019, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4
M^e Gérald Laprise, directeur général

Est également présente :

M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019;

1.3.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement numéro 924 sur les compteurs d'eau*;

1.4.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement numéro 926*

RÉSOLUTION
2019-04-126



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

*modifiant le Règlement numéro 884 sur le remboursement des dépenses
des élus et des employés de la Ville de Malartic;*

- 1.5.- Mandat de représentation : Cour du Québec (division des petites créances) 615-32-700168-196;
- 2.0.- **MAIRIE**
- 2.1.- Transplant Québec : Semaine nationale du don d'organes et de tissus : 21 au 27 avril 2019;
- 2.2.- Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSOB) - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Services de la Sûreté du Québec pour 2019 : 291 089 \$;
- 5.0.- **URBANISME**
- 5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Maxim Pelletier au 421, 421-A et 423, 2^e Avenue;
- 5.2.- Certificat d'autorisation – Travaux sylvicoles situés dans la bande de protection riveraine des cours d'eau et milieux sensibles – Énergir;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Le Filon Baseball – Cage des frappeurs – Changement de mandataire;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Marche pour l'Alzheimer : 26 mai 2019;
- 11.2.- Maison des jeunes Refuge Jeunesse Malartic inc. – Grand McDon du 8 mai 2019;
- 11.3.- Croix-Rouge canadienne – Demande de don;
- 11.4.- Espace Abitibi-Est – Levée de fonds pour une enfance en sécurité et sans violence;
- 11.5.- Société de développement économique de Malartic (SDEM) – Entente de soutien financier – versement 2019;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 13.1.- Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue – Invitation à la présentation du prix honorifique régional Yolette-Lévy, le 28 avril 2019, à 14 h;
- 13.2.- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) – suivi de la rencontre du 5 février 2019;
- 13.3.- Association pulmonaire du Québec – 13^e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux - 2019;
- 14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

RÉSOLUTION
2019-04-127

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Avis de motion et présentation du Règlement numéro 924 sur les compteurs d'eau**

Le conseiller, M. Jude Boucher, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement numéro 924 sur les compteurs d'eau*.

1.4.- **Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 926 modifiant le Règlement numéro 884 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés de la Ville de Malartic**

Le conseiller, M. Daniel Magnan, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement numéro 926 modifiant le Règlement numéro 884 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés de la Ville de Malartic*.

RESOLUTION
2019-04-128

1.5.- **Mandat de représentation : Cour du Québec (division des petites créances) 615-32-700168-196**

CONSIDÉRANT la poursuite de madame Johanne Poulin contre la Ville de Malartic devant la Cour du Québec, division des petites créances, sous le numéro 615-32-700168-196;

CONSIDÉRANT que la Ville de Malartic doit nommer un représentant pour l'audition de cette cause qui doit être entendue au Palais de justice de Val-d'Or;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Brousseau à représenter la Ville de Malartic dans le cadre de la poursuite judiciaire dans le dossier numéro 615-32-700168-196 instituée devant la Cour du Québec (division des petites créances);

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Brousseau de la Ville de Malartic à signer tout document relatif au dossier numéro 615-32-700168-196;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

2.1.- Transplant Québec : Semaine nationale du don d'organes et de tissus : 21 au 27 avril 2019

Il est demandé à la greffière de faire la promotion de la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus du 21 au 27 avril 2019 » en diffusant l'information sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

2.2.- Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSOB) - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022

Dépôt à titre d'information.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Services de la Sûreté du Québec pour 2019 : 291 089 \$

CONSIDÉRANT QU'un avis du ministère de la Sécurité publique du Québec a été reçu le 21 décembre 2018 en lien avec l'estimé de la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec établi en fonction des règles prévus au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* (L.R.Q., c. P-13.1, r.7) sur le territoire de la Ville de Malartic pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé de la facturation prévoyait un montant de 280 882 \$ payable par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'un avis de la Sécurité publique du Québec a été reçu le 1^{er} avril 2019 pour le paiement des services de la Sûreté du Québec pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le montant payable par la Ville de Malartic pour l'année 2019 est de 291 089 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville est d'opinion que les frais sont disproportionnés quant aux services desservis, sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic n'a pu prévoir le montant de l'augmentation à son budget 2019 en raison de la réception dudit avis le 21 décembre dernier;

RESOLUTION
2019-04-129



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le recours à des services policiers fait partie des services essentiels à la population et que la Ville de Malartic ne peut se permettre de refuser d'assumer les coûts de ce service;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement de la somme de 291 089 \$ en deux (2) versements de la façon suivante :

- 145 545 \$, avant le 30 juin 2019;
- 145 544 \$, avant le 31 octobre 2019.

DE TRANSMETTRE une correspondance au ministre de la Sécurité publique du Québec, afin de lui souligner le mécontentement de la Ville de Malartic en lien avec le montant payable des services policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Malartic;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

RÉSOLUTION
2019-04-130

5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Maxim Pelletier au 421, 421-A et 423, 2^e Avenue

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 421-421A-423, 2^e avenue, Malartic (lot # 2 999 213, cadastre du Québec) suite à la production d'un certificat de localisation préparé par Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une marge de recul avant de $\pm 4,67$ mètres au lieu de 6,0 mètres pour le bâtiment principal ainsi qu'une marge de recul latérale de $\pm 0,65$ mètre au lieu de 0,75 mètre pour le bâtiment secondaire détaché;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul avant de $\pm 4,67$ mètres pour le bâtiment principal ainsi qu'une marge de recul latérale de $\pm 0,65$ mètre pour le bâtiment secondaire détaché;

Adoptée.

5.2.- Certificat d'autorisation – Travaux sylvicoles situés dans la bande de protection riveraine des cours d'eau et milieux sensibles – Énergir

Dépôt à titre d'information.

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

**RÉSOLUTION
2019-04-131**

7.1.- Le Filon Baseball – Cage des frappeurs – Changement de mandataire

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-03-129 – Le Filon Baseball – Cage des frappeurs – Mandataire a été adoptée le 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Tessier, à titre de directeur du Service des loisirs et de la culture, avait été autorisé par le conseil de ville à présenter un projet de construction d'une cage de frappeur au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*;

CONSIDÉRANT QUE le 12 juillet 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonçait à la Ville de Malartic que son projet d'installation d'une cage de frappeur avait été retenu et qu'une aide financière maximale de 22 384,79 \$ pourrait lui être attribuée après analyse et réception de documents additionnels;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Tessier, désigné comme signataire n'est plus à l'emploi de la Ville de Malartic depuis le 7 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tommy Auger-Cadieux a été nommé et embauché pour agir à titre de directeur du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tommy Auger-Cadieux est entré en fonction le 9 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à compléter les procédures pour obtenir l'aide financière annoncée le 12 juillet 2018;

QUE la Ville de Malartic désigne monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à agir, pour et au nom de la Ville de Malartic, et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Marche pour l'Alzheimer : 26 mai 2019



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Il est demandé à la greffière de faire la promotion de la marche pour l'Alzheimer du 26 mai 2019 sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

11.2.- Maison des jeunes Refuge Jeunesse Malartic inc. – Grand McDon du 8 mai 2019

Il est demandé à la greffière de faire la promotion du Grand McDon du 8 mai 2019 sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

**RÉSOLUTION
2019-04-132**

11.3.- Croix-Rouge canadienne – Demande de don

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER un montant de 250 \$ à la Croix-Rouge canadienne et de prévoir la dépense à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02-16000-493 de l'exercice financier 2019;

Adoptée.

11.4.- Espace Abitibi-Est – Levée de fonds pour une enfance en sécurité et sans violence

Correspondance déposée au conseil.

**RÉSOLUTION
2019-04-133**

11.5.- Société de développement économique de Malartic (SDEM) – Entente de soutien financier – versement 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2017-12-424, le 12 décembre 2017, autorisant la signature d'une entente de soutien financier avec la Société de développement économique de Malartic (SDEM) pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QU'une entente de soutien financier sera signée entre la Ville de Malartic et la Société de développement économique de Malartic (SDEM) pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville réitère son engagement à verser, avant le 30 juin de chaque année, une aide financière de 15 000 \$ à l'organisme sur présentation de ses états financiers;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Société de développement économique de Malartic (SDEM) la somme de 15 000 \$ pour l'année 2019 à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02-19000-978 de l'exercice financier 2019;

D'EXIGER de l'organisme, la Société de développement économique de Malartic (SDEM), de présenter ses états financiers de l'année 2018 au conseil et son budget 2019 dès qu'ils seront disponibles;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue – Invitation à la présentation du prix honorifique régional Yolette-Lévy, le 28 avril 2019, à 14 h

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) – suivi de la rencontre du 5 février 2019

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Association pulmonaire du Québec – 13^e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux - 2019

Correspondance a été déposée au conseil.

13.4.- Hommage au civisme – Ministère de la Justice

Il est demandé à la greffière de publier sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic la démarche afin de soumettre une candidature pour le Prix Hommage au civisme.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 10

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


M^{re} KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE

RÉSOLUTION
2019-04-134